



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Études

Point soumis pour avis à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

N°2026-014

Séance du 22 mai 2026

Présidente : Anne DAGUET-GAGEY

Vice-Présidente : Isabelle CABY

Convention de double diplôme FSA - Université Politehnica Timisoara (Roumanie) en logistique et en génie électrique

Condition d'acquisition du vote : majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de vote pour : 21

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Mme la Présidente soumet au vote la convention de double diplôme FSA - Université Politehnica Timisoara (Roumanie) en logistique et en génie électrique, qui est adoptée à l'unanimité.

Fait à Arras, le 22 mai 2026

La Présidente

Anne DAGUET-GAGEY

CONVENTION DE DOUBLE DIPLÔME

entre

L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS (FRANCE)

et

L'UNIVERSITATEA POLITEHNICA TIMISOARA (ROUMANIE)

L'Université d'Artois, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sise 9 rue du Temple, BP 10665, 62030 Arras Cedex, France, représentée par sa Présidente, Professeure Anne DAGUET-GAGEY, et plus particulièrement la Faculté des Sciences Appliquées de Béthune,

et

l'Universitatea Politehnica Timișoara (« Université Polytechnique de Timisoara »), établissement public d'enseignement supérieur, sise Piața Victoriei no. 2, 300006 Timișoara, Roumanie, représentée par son Recteur, Conf. dr. ing. Florin DRĂGAN, et plus particulièrement la Faculté de Management en Production et Transports

ont convenu ce qui suit:

Article 1. Objet de la convention

L'objet de cette convention est de réglementer les échanges d'étudiants dans le cadre d'un programme de double diplôme de master qui sera mis en place entre l'Université d'Artois et l'Universitatea Politehnica Timișoara.

Compte tenu du contenu des programmes de master proposés par les deux universités dans le domaine de la logistique, les deux parties déclarent vouloir coopérer pour délivrer conjointement un double diplôme de master:

- le diplôme de Master « *Gestion de production, Logistique, Achats, parcours Ingénierie de la Chaîne Logistique* » délivré par l'Université d'Artois,

et

- le diplôme de Master « *Inginera si Managementul Sistemelor Logistice* » (*Ingénierie et Management des Systèmes Logistiques*) délivré par l'Universitatea Politehnica Timișoara.

Article 2. Cadre légal

Les deux parties déclarent que les diplômes de master qui font l'objet de cette convention sont des diplômes nationaux officiellement accrédités.

Le Master délivré par l'Université d'Artois est accrédité par le Ministère français de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour une période de cinq ans, de 2026/2027 à 2030/2031.

Le master délivré par l'Universitatea Politehnica Timișoara est habilité par le Ministère roumain de l'Éducation National et de la Recherche pour une période de cinq ans, de X à X. Cette habilitation est accordée suite à l'évaluation réalisée par l'Agence Roumaine pour l'Assurance de la Qualité de l'Enseignement Supérieur.

En France, le master comprend deux années d'études (M1 et M2), chacune constituée de deux semestres. Les étudiants peuvent s'inscrire en première année de master (M1) après avoir obtenu le grade de licence. L'admission en première année du master (M1) est prononcée après examen d'un dossier de candidature.

En Roumanie, le master comprend deux années d'études (M1 et M2), correspondant au total à quatre semestres. Les étudiants s'inscrivent en première année de master après avoir obtenu le grade de licence et après avoir passé, avec succès, les tests de sélection. L'Universitatea Politehnica Timișoara, par décision du Bureau exécutif du Sénat n° 1478 du 3 février 2011, prévoit, pour les étudiants participant à un programme d'études dans le cadre des accords internationaux de double diplôme de niveau master, l'obligation d'effectuer au minimum un semestre (sur les trois comprenant des enseignements) à l'Universitatea Politehnica Timișoara.

Article 3. Validation et reconnaissance des ECTS

Les deux universités s'engagent à reconnaître pleinement les crédits ECTS obtenus par les étudiants dans l'établissement partenaire.

Chaque université s'engage à envoyer les relevés de notes au partenaire après les sessions d'examens. Pour faciliter le transfert de notes, elles adoptent le système de crédits ECTS (cf. échelle de notation en annexe 2).

Les diplômes de Master seront délivrés lorsque les étudiants auront achevé le programme présenté dans l'annexe ci-jointe et auront satisfait aux conditions de réussite exigées par chacune des universités.

Article 4. Sélection et admission des étudiants

Les étudiants désirant participer au programme de double diplôme seront sélectionnés par leur université d'origine et la décision finale d'admission reviendra à l'université d'accueil, après examen de leur dossier de candidature.

Pour postuler au programme de double diplôme, les étudiants de chaque université devront présenter les documents suivants afin de formaliser leur candidature :

- photocopies des diplômes (diplômes de fin d'études secondaires et d'études universitaires) ou autres documents équivalents ;
- programmes détaillés des études suivies et photocopies des relevés des notes obtenues lors des études universitaires ;
- acte de naissance ;
- certificat attestant le niveau de langue (voir article 5).

Tous ces documents devront être traduits, en français pour les étudiants roumains et en roumain pour les étudiants français et certifiés conformes.

Les étudiants admis dans ce programme recevront une autorisation d'inscription.

Article 5. Description du programme de double diplôme et schéma de mobilité

Les programmes d'enseignement de Master sont présentés en annexe.

5.1 Les étudiants de l'Universitatea Politehnica Timișoara (Faculté de Management en Production et en Transports), admis dans ce programme effectueront la première année de Master « *Ingineria si Managementul Sistemelor Logistice* » dans leur université d'origine et la deuxième année de master à l'Université d'Artois où ils suivront tous les enseignements du Master 2 « *Gestion de production, Logistique, Achats, parcours Ingénierie de la Chaîne Logistique* », correspondant à 60 ECTS, ou uniquement les enseignements du premier semestre du Master 2 « *Gestion de production, Logistique, Achats, parcours Ingénierie de la Chaîne Logistique* » (S3), correspondant à 30 ECTS. Pour être admis en master 2 à l'Université d'Artois, les étudiants devront avoir réussi la première année de master dans leur université d'origine et avoir reçu un avis favorable de la commission d'admission de l'Université d'Artois, après examen de leur dossier de candidature au programme de double-diplôme. Les étudiants en cours d'obtention du M1 seront admis sous réserve de validation du M1.

Lors de leur candidature au programme, les étudiants roumains devront posséder des connaissances de niveau B2 en français. L'Université d'Artois dispense des enseignements en français.

5.2 Les étudiants de l'Université d'Artois (Faculté des Sciences Appliquées de Béthune) admis dans ce programme effectueront soit le premier semestre (S1) de la première année de Master (M1) soit toute la première année de Master (M1) à l'Universitatea Politehnica Timișoara où ils suivront les enseignements du

Master « *Ingineria si Managementul Sistemelor Logistice* », correspondant respectivement soit à 30 ECTS (S1) soit à 60 ECTS (M1). Pour être admis en master à l'Universitatea Politehnica Timișoara, les étudiants devront avoir réussi la licence mention « Sciences pour l'ingénieur » parcours « Logistique » dans leur université d'origine, être accepté en M1 « Gestion de production, Logistique, Achats » au regard des critères votés en Conseil d'Administration et avoir reçu un avis favorable de la commission d'admission de l'Universitatea Politehnica Timișoara, après examen de leur dossier de candidature. Les étudiants effectueront la deuxième année de Master « *Gestion de production, Logistique, Achats, parcours Ingénierie de la Chaîne Logistique* » dans leur université d'origine.

Ils devront également posséder des connaissances de niveau B2 en anglais associées, éventuellement, à des connaissances de niveau A2 en roumain, lors de leur candidature au programme. L'Universitatea Politehnica Timișoara peut dispenser des enseignements en français ou en anglais.

5.3. Si un étudiant décide de quitter le programme de double-diplôme, il/elle devra informer par écrit les services des relations internationales et les coordinateurs universitaires des deux universités. L'étudiant pourra continuer à suivre le programme usuel de l'université d'origine.

Article 6. Délivrance des diplômes de Master

L'Université d'Artois délivrera le diplôme de Master « *Gestion de production, Logistique, Achats, parcours Ingénierie de la Chaîne Logistique* » et l'Universitatea Politehnica Timișoara délivrera le diplôme de Master « *Ingineria si Managementul Sistemelor Logistice* » aux étudiants qui remplissent les conditions suivantes :

- avoir accompli avec succès le programme d'études et le schéma de mobilité mentionné à l'article 5 ;
- avoir obtenu la totalité des 120 crédits ECTS ;
- avoir effectué les stages obligatoires et soutenu le mémoire de stage devant un jury composé au minimum des représentants enseignants des deux universités et selon les modalités fixées par la Présidente de l'Université d'Artois et le Recteur de l'Universitatea Politehnica Timișoara.

Les jurys pourront être organisés dans l'une ou l'autre des deux universités. Des visioconférences pourront être utilisées pour organiser les soutenances.

Article 7. Calendrier

L'Université d'Artois et l'Universitatea Politehnica Timișoara fixeront un calendrier pour la sélection des étudiants et s'informeront du calendrier universitaire de chaque partie lors de chaque nouvelle année universitaire (date limite d'inscription, début et fin des semestres, sessions d'examens, sessions de rattrapage, dates des jurys). Le planning de l'année suivante sera remis au partenaire au plus tard en mai/juin de l'année universitaire en cours.

Article 8. Nombre d'étudiants

Le nombre d'étudiants pouvant bénéficier, chaque année universitaire, du programme de double diplôme sera, au maximum, de 7 pour chaque université. Les deux universités s'engagent à respecter, dans toute la mesure du possible, le principe de la réciprocité des flux d'étudiants.

Article 9. Droits d'inscription et financement

L'Université d'Artois et l'Universitatea Politehnica Timișoara s'engagent à inscrire les étudiants avec attribution d'une carte d'étudiant leur conférant tous les avantages habituellement attachés au statut d'étudiant.

Les étudiants sélectionnés devront s'inscrire dans les deux établissements partenaires, selon les règles en vigueur pour chaque établissement.

Les étudiants inscrits à ce programme de double diplôme seront dispensés des droits d'inscription dans l'établissement d'accueil mais devront acquitter les droits ordinaires dans leur établissement d'origine pendant leur année ou leur semestre d'absence.

Les étudiants inscrits à ce programme de double diplôme devront se soumettre aux règles spécifiques de couverture sociale du pays d'accueil.

Les étudiants prennent en charge leurs frais de transport, d'assurance médicale, d'hébergement, de nourriture ainsi que tout autre frais engagé durant leur participation au programme de double diplôme. Ils pourront bénéficier du programme Erasmus+ pour effectuer leur mobilité dans l'université d'accueil.

Dans toute la mesure du possible, les deux établissements, sans aucun engagement financier de leur part, proposeront un hébergement en résidence universitaire aux étudiants, ou, le cas échéant, les aideront dans leurs démarches auprès d'organismes compétents.

Article 10. Coordinateurs universitaires

L'Université d'Artois désigne le Directeur de la filière Génie Industriel et Logistique **Alexandre LEBLANC** comme coordinateur universitaire pour ce programme.

L'Universitatea Politehnica Timișoara désigne le Professeur Marian Liviu MOCAN comme coordinateur universitaire pour ce programme.

Les services des relations internationales des deux universités sont chargés du suivi administratif de cette convention et de la gestion de la mobilité des étudiants dans le cadre du programme de double diplôme.

Article 11. Échange d'enseignants et de chercheurs

L'Université d'Artois et l'Universitatea Politehnica Timișoara vont encourager l'échange d'enseignants et de chercheurs dans le cadre de cette convention, en particulier par le biais du programme Erasmus+.

Article 12. Promotion du programme

Les deux universités consentent l'utilisation de leurs noms et de leurs logos dans tout support promotionnel lié à ce programme de double diplôme.

Article 13. Validité de l'accord

La présente convention prendra effet le jour de sa signature par les deux universités et aura une validité de cinq ans (années **universitaires 2026/2027, 2027/2028, 2028/2029, 2029/2030 et 2030/2031**). Elle pourra être renouvelée par accord écrit, sous réserve d'accréditation par les ministères de tutelle de la maquette de Master, pour une durée correspondant à la nouvelle période d'habilitation.

Chacune des deux parties pourra décider de mettre fin à l'accord à condition d'en informer l'autre partie par écrit, avec un préavis de six mois minimum et l'engagement de mener à terme les actions en cours. La dénonciation de la convention n'interrompt pas le cursus des étudiants qui ont commencé le programme, en accord avec les termes de la présente convention.

Article 14. Amendements et modifications

Tout amendement ou modification devra être présenté par écrit et signé par les représentants accrédités des deux institutions.

La présente convention peut être modifiée à tout moment à la demande de l'une ou l'autre des deux parties, en particulier si des changements dans les programmes d'études interviennent à l'Université d'Artois ou à l'Universitatea Politehnica Timișoara. Ces modifications ne prennent effet qu'au début de l'année universitaire suivante. Toute modification de la convention devra être faite dans le cadre d'un avenant qui fera partie intégrante de cette convention.

Article 15. Droits applicables et litiges

La présente convention est régie et doit être interprétée au regard du droit français pour les étudiants français et du droit roumain pour les étudiants roumains.

Les deux parties s'efforceront de régler à l'amiable les différends qui pourraient surgir de l'exécution de cet accord ou de son interprétation. Tout différend non résolu à l'amiable sera soumis aux juridictions compétentes.

La présente convention est établie en 2 exemplaires en français.

Fait à Arras, le

Fait à Timisoara, le

**La Présidente
de l'Université d'Artois,
Professeure Anne DAGUET-GAGEY**

**Le Recteur
de l'Universitatea Politehnica Timișoara
Conf. dr. ing. Florin DRĂGAN**

ANNEXE n° 1
à la convention de double diplôme entre
l'Université d'Artois et l'Universitatea Politehnica Timișoara

Université d'Artois - Master <i>« Gestion de production, Logistique, Achats, parcours Ingénierie de la Chaîne Logistique »</i>			Universitatea Politehnica Timișoara - Master <i>« Ingineria si Managementul Sistemelor Logistice »</i>		
Semestre 1 et Semestre 2	Nombre d'heures	ECTS	Semestre 1	Nombre d'heures	ECTS
Définir une organisation logistique	106	14	Logistique industrielle et commerciale	56	8
Planifier l'activité logistique et les flux d'information	106	15	Marketing de la distribution et des services	56	8
Manager les équipes logistiques au quotidien	129	8	Méthodes mathématiques et modélisation des flux matériels	42	7
Optimiser la chaîne logistique dans sa globalité	36	11	Option 1 Systèmes de transport intelligent, ou Management des coûts	42	7
Animer des équipes pluridisciplinaires sur des projets d'amélioration continue	9	7	Discipline facultative : Audit des affaires	56	0
Négocier des contrats dans un contexte national aussi bien qu'international	8	5			
			Total	196	30
			Semestre 2		
			Management des systèmes logistiques	56	8
			Management des projets	56	8
			Eco-efficacité des systèmes logistiques	42	7
			Option 2 Technique du transport et stockage des marchandises spéciales, ou Méthodes modernes de gestion des stocks	42	7
			Disciplines facultatives : Normalisation du travail dans les systèmes de production	56	0
			Total	196	30
TOTAL MASTER 1	394	60	TOTAL MASTER 1¹	392	60
Semestre 3 et Semestre 4			Semestre 3		
Définir une organisation logistique	267	14	Le développement durable appliqué aux systèmes logistiques	42	7
Planifier l'activité logistique et les flux d'information associés	31	15	Systèmes informatiques en logistique	56	8
Manager les équipes logistiques au quotidien	100	9	Management financier	42	7

Optimiser la chaîne logistique dans sa globalité	12	11	Option 3 : Maintenance et qualité des systèmes logistiques, ou Fiabilité et disponibilité des systèmes logistiques	56	8
Animer des équipes pluridisciplinaires sur des projets d'amélioration continue	15	5	Discipline facultative : Croissance économique et politiques anticycliques	56	0
Négocier des contrats dans un contexte national aussi bien qu'international	0	6			
			Total¹	196	30
			Semestre 4		
			Activité de recherche	98	15
			Préparation et soutenance du mémoire	98	15
			Total	196	30
TOTAL MASTER 2	425	60	TOTAL MASTER 2	392	60

1. A ces heures s'ajoutent 250h/semestre de préparation individuelle obligatoires dites VPI.

Fait à Arras, le

**La Présidente
de l'Université d'Artois,
Professeure Anne DAGUET-GAGEY**

Fait à Timisoara, le

**Le Recteur
de l'Universitatea Politehnica Timișoara
Conf. dr. ing. Florin DRĂGAN**

ANNEXE N° 2
à la convention de double diplôme entre
l'Université d'Artois et l'Universitatea Politehnica Timișoara

TABLEAU DE CONVERSION DES NOTES

Notes ECTS	NOTES Roumaines Universitatea Politehnica Timișoara	NOTES FRANCAISES Université d'Artois	MENTIONS
A	10	20	Très bien
		19	
		18	
		17	
		16	
B	9	15	Bien
	8	14	
C	7	13	Assez bien
		12	
D	6	11	Passable
E	5	10	
Fx	1 – 4	9	Echec
F		8	
		7	
		6	
		5	
		4	
		3	
		2	
		1	
		0	

Fait à Arras, le

La Présidente
de l'Université d'Artois,
Professeure Anne DAGUET-GAGEY

Fait à Timisoara, le

Le Recteur
de l'Universitatea Politehnica Timișoara
Conf. dr. ing. Florin DRĂGAN